



Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le 24/01/2020

ID : 063-200071199-20200120-CCPL_2020_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 13 janvier 2020
Date d'affichage : 13 janvier 2020

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN

Absents représentés

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal LABBE

Absents :

Pierre LYAN, Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : Éric GOLD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-09 : AIDE A DOMICILE : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIASD DE LEZOUX

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Suite à la demande d'adhésion de la commune de Saint-André-le-Coq, le conseil communautaire doit approuver les nouveaux statuts du SIASD de Lezoux.

Une nouvelle modification des statuts du SIASD de Lezoux a été validée par le Conseil syndical du 19/12/19. Le conseil communautaire doit alors valider cette nouvelle modification statutaire.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- d'approuver les nouveaux statuts du SIASD de Lezoux.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 24/01/2020
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

